

Zoom

sur la convention de Ramsar

.....

Signée le 2 février 1971, dans la ville iranienne du même nom, elle a pour objectif la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. En France, la désignation de sites au titre de cette convention constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre. 36 sites français sont reconnus « zones humides d'importance internationale » (sites RAMSAR).



Établissement public national placé sous la tutelle du ministère en charge du Développement Durable, l'Onema accompagne la mise en œuvre de la politique de l'eau en s'appuyant sur son expertise technique et scientifique ainsi que sur sa connaissance des milieux aquatiques et des acteurs de l'eau.

Création Blueilfe - Onema - délégation à l'information et à la communication - mai 2010

Madeleine Carrouée - Onema

LES ZONES HUMIDES

LE CONTACT ONEMA PRÈS DE CHEZ VOUS

..... Pour la reconquête du bon état
des eaux et des milieux aquatiques



Direction générale
«Le Nadar» - Hall C
5 square Félix Nadar
94 300 Vincennes
Tél. : 01 45 14 36 60
Fax : 01 45 14 36 60
www.onema.fr



Estuaires, marais, tourbières, lacs naturels, marais salants, vasières, lagunes... Entre terre et eau, les zones humides sont des milieux exceptionnels que l'on peut découvrir sur l'ensemble du territoire français.

Des milieux irremplaçables

Les zones humides se distinguent des autres milieux naturels par leur incroyable biodiversité. Véritables filtres naturels, elles constituent « les reins de notre planète » en préservant la qualité de l'eau. Ce sont aussi des « éponges naturelles » qui jouent un rôle important dans la régulation de la ressource en eau et l'atténuation des risques d'inondations.



Des milieux en danger

Les zones humides ont été, au cours des siècles, aménagées ou asséchées pour répondre aux différents besoins des hommes (alimentation, eau potable, extraction de matériaux de construction...). Depuis un siècle, près des deux tiers d'entre elles ont été détruites dans notre pays. Menacées par l'urbanisation, l'agriculture intensive et les pollutions diverses, les zones humides sont des milieux aujourd'hui protégés. Le 1^{er} février 2010, un nouveau plan national d'action pour la sauvegarde des zones humides a été lancé par le ministère en charge du Développement Durable.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

De taille variable, parfois exploitées, la plupart du temps inondées ou gorgées d'eau douce, saumâtre ou salée, les zones humides peuvent être côtières (estuaires, baies, marais, vasières, prés-salés...), liées aux eaux courantes (forêts alluviales, plaines et prairies humides...) ou encore liées aux eaux stagnantes (tourbières, marais, bordures de lacs). La végétation qui les caractérise est constituée de plantes dites hygrophiles - qui aiment l'eau - comme les roseaux, les iris d'eau ou encore les droseras...



Informez pour mieux préserver : l'Onema agit

L'Onema, en partenariat avec les acteurs de l'eau et de la conservation de l'environnement, a réalisé un portail national d'accès aux informations sur les zones humides.

www.zones-humides.eaufrance.fr

Les agents de l'Onema contribuent à l'identification des zones humides en lien avec les services de la police de l'eau. Ils travaillent également à la diffusion de connaissances et à la promotion de bonnes pratiques sur les zones humides.